

des hommes forts et robustes sortis du Canada, ou des soldats congédiés qui avaient su préférer les travaux de l'agriculture à la fainéantise où le préjugé les laissait orgueilleusement croupir. Les uns et les autres recevaient du gouvernement un terrain convenable, et de quoi l'ensemencer, un fusil, une hache, une pioche, une vache et son veau, un coq et six poules, avec une nourriture saine et abondante durant trois ans. Quelques officiers, quelques hommes riches avaient formé des plantations assez considérables qui occupaient huit mille esclaves.

Cette peuplade envoyait à la France quatre-vingts milliers d'indigo, quelques cuirs, et beaucoup de pelleteries. Elle envoyait aux îles du suif, des viandes fumées, des légumes, du riz, du maïs, du brai, du goudron, du merrain et des bois de charpente. Tant d'objets réunis pouvaient valoir 2,000,000 de liv. Cette somme lui était payée en marchandises d'Europe et en productions des Indes occidentales. La colonie recevait même beaucoup plus qu'elle ne donnait; et c'étaient les frais de souveraineté qui lui procuraient ce singulier avantage.

Les dépenses publiques furent toujours trop considérables à la Louisiane. Elles surpassèrent souvent, même en pleine paix, le produit entier de cet établissement. Peut-être les agens du gouvernement auraient-ils été plus circonspects, si les opérations eussent été faites avec des métaux.

La malheureuse facilité de tout payer avec du papier qui ne devait être acquitté que dans la métropole les rendit généralement prodigues. Plusieurs même furent infidèles. Pour leur intérêt particulier ils ordonnèrent la construction de forts qui n'étaient d'aucune utilité, et qui coûtaient vingt fois plus qu'il ne fallait. Ils multiplièrent sans motif comme sans mesure les présens annuels que la cour de Versailles était dans l'habitude de faire aux tribus sauvages.

Les exportations et les importations de la Louisiane ne se faisaient pas sur des navires qui lui fussent propres. Jamais elle ne s'avisait d'en avoir un seul. Il lui arrivait quelquefois de faibles embarcations des ports de France. Quelquefois les îles à sucre lui envoyaient de gros bateaux. Mais le plus souvent des vaisseaux partis de la métropole pour Saint-Domingue déposaient dans ce riche établissement une partie de leur cargaison, allaient vendre le reste au Mississipi, et s'y chargeaient en retour de ce qui pouvait convenir à Saint-Domingue, de ce qui pouvait convenir à la métropole.

La Louisiane, que la nature semblait appeler à une grande prospérité, y serait sans doute arrivée, si l'on eût eu la sagesse d'écouter les vœux des protestans français réfugiés dans les colonies établies par les Anglais au nord du Nouveau-Monde.

VII.
La France
pouvait retirer de grands
avantages de
la Louisiane.
Fautes qui
empêchèrent
ce succès.

Sous le règne le plus brillant et sous l'époque la

plus heureuse de ce règne, trois cent mille familles calvinistes jouissaient paisiblement en France des droits de l'homme et du citoyen, droits confirmés par l'édit fameux qui avait assoupi tant de troubles et terminé tant de malheurs, l'édit de Nantes. L'effroi de ses voisins et l'idole de ses sujets, Louis XIV n'avait à redouter ni des ennemis au-dehors, ni des rebelles au-dedans de ses provinces. Les protestans, tranquilles par devoir et par intérêt, ne songeaient qu'à servir l'état et qu'à contribuer à sa puissance et à sa gloire. On les voyait à la tête de beaucoup de nouvelles manufactures; et, répandus dans les contrées maritimes, une marine formidable à sa naissance trouvait sa force principale dans leurs bras. Où règne une aisance honnête, fruit du travail et de l'industrie, là sont ordinairement les bonnes mœurs. Elles distinguaient les protestans, parce qu'ils étaient les plus faibles, les plus laborieux, et qu'ils avaient encore à justifier leur croyance par leurs vertus.

Je le répète. Tout était tranquille dans l'intérieur du royaume; mais l'orgueil sacerdotal, mais l'ambition pharisienne ne l'étaient pas. Le clergé de France, Rome et les jésuites, obsédaient le trône de leurs calomnieuses remontrances. Des Français qui ne s'humiliaient pas aux pieds d'un confesseur; qui ne voyaient que du pain dans la sainte hostie; qui se passaient de messes; qui n'apportaient aucune offrande à l'autel; qui épou-

saient leurs cousines sans acheter des dispenses, ces Français ne pouvaient aimer ni la patrie ni le souverain. Ce n'étaient au fond du cœur que des traîtres hypocrites qui, pour secouer le joug de l'obéissance, n'attendaient qu'une circonstance favorable que tôt ou tard ils sauraient bien faire naître.

Lorsque l'imposture alarmera le souverain sur la fidélité de ses sujets, il est difficile qu'elle ne soit pas attentivement écoutée. Cependant nous oserons demander si Louis XIV fut excusable lorsqu'il parut ignorer combien ses sujets protestans lui étaient utiles; s'il pouvait croire sérieusement qu'ils le seraient davantage en devenant catholiques; et si la tolérance d'un maître aussi puissant, aussi absolu, pouvait jamais amener aucune de ces fâcheuses conséquences dont on ne cessait de le menacer. Les protestans avaient été séditieux, il est vrai; mais persécutés, mais alternativement avec les catholiques le jouet de l'ambition turbulente des grands. Tant de sang versé sous les règnes précédens ne devait-il pas lui faire craindre d'en verser encore; les événemens passés lui apprendre qu'un roi ne peut rien sur les opinions religieuses; que les consciences ne se forcent point; que la fortune, la vie, les dignités ne se comparent point avec les peines éternelles; et que, s'il est bon de fermer l'entrée d'un pays où l'on n'observe qu'un seul culte à toute superstition étrangère, la force n'en exclura jamais celle

qui y est établie ? Louis XIV l'éprouva. Vous qui êtes chargés du soin de conduire les hommes, souverains, apprenez à les connaître. Etudiez leurs passions pour les régir par leurs passions. Sachez qu'un prince qui dit à ses sujets, votre religion me déplaît, vous l'abjurez, je le veux, peut faire dresser des potences et des roues : que ses bourreaux se tiennent prêts.

Louis XIV chargea de l'exécution de son projet impie en religion, absurde en politique, deux ministres impérieux comme lui, deux hommes qui haïssaient les protestans, parce que Colbert s'en était servi ; un Letellier, homme dur et fanatique ; un Louvois, homme cruel et sanguinaire : c'est celui-ci qui opinait à submerger la Hollande, et qui depuis fit réduire le Palatinat en cendres. Sur le moindre prétexte, on ferme au calviniste son temple ; on l'exclut des fermes du roi ; il ne peut être admis dans aucune corporation ; on inscrit ses ministres sur le rôle de la taille ; on prive ses maires de la noblesse ; on applique aux hôpitaux les legs faits à ses consistoires ; les officiers de la maison du prince, les secrétaires du roi, les notaires, les avocats, les procureurs ont ordre de quitter leurs fonctions ou leur croyance. L'absurdité succède à la violence. Une déclaration du conseil de 1681 autorise les enfans à l'âge de sept ans de renoncer à leur foi. Des enfans de sept ans qui ont une foi ! qui ont une volonté civile ! qui en font des actes publics ! Ainsi donc le souverain et

le prêtre peuvent également et des enfans faire des hommes, et des hommes faire des enfans !

Mais il fallait soustraire les enfans à l'autorité de leurs parens. La force y pourvoit. Des soldats les enlèvent de la maison paternelle et s'installent à leur place. Le cri de la désolation retentit d'un bout du royaume à l'autre. On songe à s'éloigner de l'oppresseur. Des familles entières désertent leurs foyers transformés en corps-de-garde. Les puissances rivales de la France leur offrent des asiles. Amsterdam s'agrandit de mille maisons qui les attendent. Les provinces se dépeuplent. Le gouvernement voit ces émigrations, et il en est troublé. Les galères sont décernées contre l'artisan et le matelot fugitifs. On ferme les passages. On n'oublie rien de ce qui pouvait accroître le mérite du sacrifice, et plus de cinq cent mille citoyens utiles s'échappent au hasard de recevoir en chemin la couronne du martyre.

C'est en 1685, au milieu de ces horreurs, que paraît la fatale révocation de l'édit de Nantes. Il est ordonné aux ministres opiniâtres de sortir du royaume dans l'intervalle de quinze jours, sous peine de mort. Les enfans sont arrachés d'entre les bras de leurs pères et de leurs mères. Et ce sont des hommes réfléchis, une assemblée de graves personnages, une cour suprême qui légitiment de pareilles horreurs ! ils étaient pères, et ils ne frémissent pas en ordonnant l'infraction des lois les plus sacrées de la nature !

Cependant les esprits s'échauffent. Les protestans s'assemblent. On les attaque. Ils se défendent. On envoie contre eux des dragons. Et voilà les hameaux, les villages, les champs, les grands chemins, les entrées des villes hérissés d'échafauds et trempés de sang. Les intendans des provinces se disputent de barbarie. Quelques ministres osent prêcher, osent écrire. Ils sont saisis et mis à mort. Bientôt le nombre des cachots ne suffit plus au nombre des persécutés; et c'est la volonté d'un seul qui peut faire tant de malheureux! Il parle, et les liens civils et moraux se brisent! Il parle, et mille citoyens révéérés par leurs vertus, leurs dignités, leurs talens, sont dévoués à la mort et à l'infamie. O peuples! ô troupeau d'imbécilles et de lâches!

Et toi, tyran aveugle! parce que tes prêtres n'ont pas l'art persuasif qui ferait triompher leurs raisons; parce qu'ils ne peuvent effacer de l'esprit de ces innocens les traces profondes que l'éducation y a gravées; parce que ceux-ci ne veulent être ni des lâches, ni des hypocrites, ni des infâmes; parce qu'ils aiment mieux obéir à leur dieu qu'à toi, il faut que tu les spolies, que tu les enchaînes, que tu les brûles, que tu les pendes, que tu traînes leurs cadavres sur une claie! Lorsque tu retires d'eux ta protection parce qu'ils ne pensent pas comme toi, pourquoi ne retirent-ils pas de toi leur obéissance parce que tu ne penses pas comme eux? C'est toi qui romps le pacte.

Les temples des protestans sont détruits. Leurs ministres ont été mis à mort ou se sont enfuis. La désertion des persécutés s'est-elle arrêtée? Non. Quel parti prendra-t-on? On imaginera que la fuite sera moins fréquente lorsque la sortie sera libre. L'on se trompera; et, après avoir ouvert les passages, on les refermera une seconde fois avec aussi peu de succès que la première.

L'horrible plaie que le fanatisme fit alors à la nation a saigné jusqu'à nos jours et saignera longtemps encore. Des armées détruites se refont; des provinces envahies se reprennent; mais l'émigration d'hommes utiles qui, en portant chez des nations étrangères leur industrie et leurs talens, les élèvent tout à coup au niveau de la nation qu'ils ont abandonnée, est un mal qui ne se répare point. Le cosmopolite, dont l'âme vaste embrasse les intérêts de l'espèce humaine, s'en consolera peut-être. Pour le patriote, il ne cessera jamais de s'en affliger.

Ce patriote, c'est lui qui dit aux rois dans ce moment: Maîtres de la terre, lorsqu'un homme, sous le nom de prêtre, aura su lier ses intérêts aux prétendus intérêts d'un dieu, quand sa haine ombrageuse pourra faire servir le nom de ce dieu qu'il ne manquera pas de peindre jaloux et cruel pour allumer la persécution contre celui qui ne pensera pas comme lui, ou, pour parler plus exactement, qui ne pensera pas comme il veut que l'on pense; malheur à vous et à vos sujets si vous l'écoutez!

Cependant les protestans français dispersés dans les différentes parties du globe tournaient partout de tristes regards vers leur ancienne patrie. Ceux qui avaient trouvé un asile au nord de l'Amérique, désespérant de revoir jamais leurs premiers foyers, voulaient du moins être réunis à la nation aimable dont la tyrannie les avait séparés. Ils offraient de porter leur industrie et leurs capitaux à la Louisiane, pourvu qu'il leur fût permis d'y professer leur culte. Le malheur de l'état voulut que la superstition de Louis XIV, que la faiblesse du régent fissent rejeter ces propositions.

Cependant quel rapport y a-t-il entre les dogmes de la religion et les spéculations du ministère? pas plus, ce me semble, qu'entre l'ordonnance du médecin et les dogmes qu'il professe. Le malade s'est-il jamais avisé de demander à Dumoulin s'il allait au sermon ou au prêche, s'il croyait en Dieu ou s'il n'y croyait pas? Maîtres de la terre, celui qui fait luire indistinctement son soleil sur les contrées orthodoxes et sur les contrées hérétiques, celui qui laisse également tomber la rosée féconde sur leurs champs ne vous dit-il pas avec assez d'évidence et de force combien il doit vous être indifférent par quels hommes elles soient peuplées, par quels bras elles soient cultivées? c'est à vous de les protéger tous; c'est à vous à animer leurs travaux; c'est à vous à encourager leur industrie et leurs vertus. C'est à lui à lire au fond

de leurs cœurs et à les juger. Rend-il les mères des calvinistes stériles? ou étouffe-t-il l'enfant dans le sein des mères luthériennes lorsqu'elles sont fécondes? Comment osez-vous donc condamner à l'exil, à la mort, à la misère, pire qu'elle, celui à qui le souverain des souverains, votre père et le leur, permet de vivre et de prospérer? Parce qu'on n'aurait pas célébré la messe et chanté vêpres à la Louisiane, les productions du sol en auraient-elles été moins abondantes, moins précieuses et moins utiles? Si cette contrée eût été peuplée d'orthodoxes, et que quelque raison d'état vous en eût fait tenter la conquête, vous les eussiez tous égorgés sans scrupule: et vous en avez à confier sa culture à l'hérétique! De quelle étrange manie êtes-vous donc tourmentés? La conformité du culte n'arrête point votre férocité; la diversité l'excite. Est-il de la dignité du chef d'un état de régler sa conduite sur l'esprit fanatique et les vues étroites d'un directeur de séminaire? Est-il de sa sagesse de n'admettre au nombre de ses sujets que les esclaves de ses prêtres? Qu'après avoir déterminé un vieux monarque pusillanime et humilié par une longue suite de calamités à y mettre le comble en révoquant un édit salutaire, les superstitieux et les hypocrites qui l'entouraient l'aient amené de conséquence en conséquence à rejeter les propositions avantageuses des religieux du Nouveau-Monde, je n'en serai point étonné; mais que des considérations qu'on peut

appeler monacales, aient eu la même autorité sur le prince éclairé qui tenait les rênes de l'empire après le vieux monarque, et qui certes ne fut jamais soupçonné de bigoterie, c'est ce que je ne saurais expliquer.

Indépendamment de ce fatal système, peut-être la Louisiane n'aurait-elle pas languì si longtemps, sans la faute qu'on fit dès l'origine d'accorder des terres au hasard et selon le caprice de ceux qui les demandaient. Des déserts immenses n'auraient pas séparé les colons les uns des autres. Rapprochés d'un centre commun, ils se seraient prêté des secours mutuels, et auraient heureusement joui de tous les avantages d'une société régulière et bien ordonnée. A mesure que la population aurait augmenté, le cercle des défrichemens se serait étendu. Au lieu de quelques hordes de sauvages, on eût vu s'élever une riche colonie qui serait peut-être devenue avec le temps une nation puissante. Que d'avantages il en eût résulté pour la France même ?

Ce royaumè, qui achète chaque année dix-huit à vingt millions pesant de tabac, aurait pu le faire cultiver dans la Louisiane, et tirer de cette possession tout ce qu'il lui en fallait pour sa consommation. Ainsi le pensait et l'espérait le gouvernement, quand il fit arracher cette plante en France. Convaincu que les terres de ses provinces étaient propres à des cultures plus riches et plus importantes, il crut servir à la fois la métropole

et la colonie en assurant à cet établissement naissant le débouché de la production qui demandait le moins d'avance, le moins de temps et le moins d'expérience. Le discrédit où tomba Law, auteur du projet, fit tomber dans l'oubli cette vue, dont les avantages étaient si sensibles, avec celles qui n'avaient pour base qu'une imagination dérégulée. L'aveuglement du ministère fut perpétué par les intérêts particuliers des agens du fisc, et ce n'est pas un des moindres maux que la finance ait faits à la monarchie.

Les richesses que le tabac eût fait entrer dans la colonie lui auraient ouvert les yeux sur l'utilité des vastes et belles prairies dont elle est remplie. Bientôt elles se fussent couvertes de nombreux troupeaux dont les cuirs auraient dispensé la métropole d'en acheter de plusieurs nations, et dont la chair préparée et salée aurait remplacé le bœuf étranger dans les îles. Les chevaux et les mulets, qui s'y seraient multipliés dans la même proportion, eussent tiré les colonies françaises de la dépendance où elles ont toujours été, où elles sont encore, des Américains et des Espagnols pour cet objet indispensable.

Une fois mis en action, les esprits seraient montés d'une branche d'industrie à l'autre. Aurai-ent-ils pu se refuser à la construction des vaisseaux ? Le pays était couvert des bois propres pour le corps du navire. La mâture et le goudron se trouvaient dans les pins qui remplissaient les

côtes. Le chêne ne manquait pas pour le bordage, et il pouvait être remplacé par le cyprès, moins sujet à se fendre, à se courber, à se rompre, et rachetant par un peu d'épaisseur ce que la nature lui refusait de force et de dureté. Il était facile de faire croître du chanvre pour les voiles et pour les cordages. On n'eût été réduit qu'à tirer du fer des autres contrées; et encore paraît-il prouvé qu'il en existe des mines dans la Louisiane.

Les forêts ainsi défrichées sans frais, et même avec profit, auraient laissé le sol libre aux grains, à l'indigo, même à la soie, lorsqu'une population abondante aurait permis de se livrer à une occupation à laquelle la douceur du climat, la multitude des mûriers, quelques expériences heureuses ne cessaient d'inviter. Que n'eût-on pas fait d'une possession où le ciel est tempéré, où le terrain est uni, vierge, fertile, et qui avait été moins habité que parcouru par quelques vagabonds aussi inappliqués que malhabiles!

Si la Louisiane fût parvenue à la fécondité que la nature y semblait attendre de la main des hommes, on n'aurait pas tardé à s'occuper du soin de rendre son entrée plus accessible. Peut-être y eût-on réussi en bouchant les petites passes avec les arbres flottans que les eaux entraînent, et en réunissant toute la force du courant dans un seul canal. Si la mollesse du terrain, si la rapidité du fleuve, si le refoulement de la mer eussent opposé à ce projet des obstacles insurmon-

tables, le génie eût trouvé des ressources. Tous les arts, tous les biens seraient nés les uns des autres pour former dans cette vaste plaine de l'Amérique une colonie florissante et vigoureuse.

Cette perspective, qu'on n'avait jamais entrevue que dans le lointain, semblait se rapprocher à la paix de 1748, qui rendit au globe une tranquillité dont depuis trop long-temps il était privé. L'activité, qui à cette époque redoubla partout dans le Nouveau-Monde, s'accrut principalement à la Louisiane. Ses apathiques habitans ouvrirent les yeux et sortirent enfin de leur léthargie. On les vit demander à un sol jusqu'alors généralement inculte tout le sucre qu'exigeait leur consommation. Ils essayèrent la culture du coton. Pour la première fois des vers à soie trouvèrent leur nourriture dans les mûriers qui couvraient les campagnes. Les plantations d'indigo obtinrent des soins plus suivis et mieux ordonnés. Des chantiers furent formés, et déjà les matériaux pour un vaisseau de soixante-quatorze canons étaient assemblés. Tous les bras étaient en action, tous les esprits en mouvement.

Ce commencement de bien fut étouffé par les hostilités qui, en 1757, embrasèrent l'univers. Pendant leur durée, aucun pavillon n'aborda à la Louisiane, nul navire ne sortit de ses ports. Tout lui manqua; et tel sera éternellement sa destinée durant la guerre, à moins qu'elle ne soit soumise à une nation qui domine sur les mers.

Les pertes et les humiliations qu'essuya la France pendant ce carnage laisseront vraisemblablement un long souvenir ; mais on oubliera que les désastres de la métropole parurent un moment devoir tourner au profit de sa colonie. Les habitans, auxquels le fisc devait sept millions, acquis la plupart par des manœuvres criminelles, désespérant d'être jamais payés de cette dette impure, tournaient heureusement leurs travaux vers des cultures importantes. Ils voyaient grossir leur commerce d'une partie des pelleteries qu'attirait autrefois le Canada. Les îles françaises, dont les besoins augmentaient continuellement et les ressources venaient de diminuer, leur demandaient plus de bois et de subsistances. Les liaisons frauduleuses avec le Mexique, interrompues par la guerre, reprenaient leur cours. Les navigateurs de la métropole, exclus d'une partie des marchés qu'ils avaient fréquentés, tournaient leurs voiles vers le Mississipi, dont les bords trop long-temps déserts allaient enfin être habités. Déjà deux cents familles acadiennes s'y étaient fixées ; et les restes infortunés de cette nation, dispersés dans les établissemens anglais, faisaient leurs arrangemens pour les suivre. Les mêmes dispositions se remarquaient dans plusieurs colons de Saint - Vincent et de la Grenade, mécontents de leurs nouveaux maîtres. Douze ou quinze cents Canadiens s'étaient mis en marche pour la Louisiane, et ils devaient être suivis par beaucoup d'autres. On a

même de fortes raisons pour croire qu'un assez grand nombre de catholiques allaient passer des possessions britanniques dans cette vaste et belle contrée.

Tel était l'état des choses lorsque la cour de Versailles annonça le 21 avril 1764 aux habitans de la Louisiane que, par une convention secrète du 3 novembre 1762, on avait abandonné à celle de Madrid la propriété de leur territoire. La langueur de cette colonie, les obstacles qui s'opposaient à son amélioration, l'impossibilité de la mettre en état de résister à la masse des forces ennemies réunies sur sa frontière, ces considérations durent aisément déterminer le ministère de France à cette cession, en apparence si considérable. Mais quel fut le motif qui porta l'Espagne à l'accepter ? Ne valait-il pas mieux qu'elle sacrifiât gratuitement la Floride au rétablissement de la tranquillité publique que de recevoir en échange une possession dont la défense lui était impossible ? Si c'était une barrière contre les entreprises qu'une nation ambitieuse, active et puissante, pouvait projeter contre le Mexique, n'était-il pas de son intérêt qu'un allié fidèle eût à soutenir un premier choc qui l'avertirait de l'orage et lui donnerait peut-être le temps de le conjurer ?

Mais, de quelque manière que la politique veuille envisager cet événement, ce sera toujours au tribunal de la morale un crime d'avoir vendu ou donné des citoyens à une puissance étrangère.

VIII.
Le ministère de France cède la Louisiane à l'Espagne. En avait-il le droit ?